



## Bureau de l'ombudsman des Services français

Le 3 septembre 2010

Monsieur David Ouellette  
Directeur de la recherche  
Comité Québec-Israël  
[David.Ouellette@qjc-cqi.org](mailto:David.Ouellette@qjc-cqi.org)


**Objet :** Votre demande de révision à propos de l'absence de suivi, le 4 août 2010, sur l'incident frontalier entre le Liban et Israël

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir une plainte le 11 août 2010, car Radio-Canada a passé sous silence, le 4 août, que la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban) a décrété que le cyprès au centre du grave affrontement entre le Liban et Israël était en territoire israélien.

Vous trouverez ci-joint la révision que j'ai faite de ce dossier.

Sincères salutations.

  
Julie Miville-Dechêne  
Ombudsman des Services français  
Société Radio-Canada

- C. c. M<sup>me</sup> Line Page, première directrice de l'Information, Radio française  
M. Claude Fortin, rédacteur en chef, Nouvelles Radio  
M. Alain Saulnier, directeur général de l'Information, Services français  
M<sup>me</sup> Martine Lanctôt, directrice, Traitement des plaintes et Affaires générales, Information, Services français  
M. Pierre Champoux, directeur de l'Information, Internet et Services numériques  
M<sup>me</sup> Geneviève Rossier, directrice générale, Internet et Services numériques  
M<sup>me</sup> Aïda Zenova, rédactrice en chef, Internet et Services numériques  
M<sup>me</sup> Dominique Marcotte, rédactrice en chef, RDI  
M<sup>me</sup> Luce Julien, première directrice, RDI  
M. Michel Vincent, rédacteur en chef, RDI

P. j. Révision

---

1400, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2315  
Montréal, Québec, Canada, H2L 2M2  
Adresse électronique : [ombudsman@radio-Canada.ca](mailto:ombudsman@radio-Canada.ca)  
Site web : [www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/](http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/)  
Téléphone : (514) 597-4757 – Télécopieur : (514) 597-5253

## **Révision de l'ombudsman à propos de l'absence de suivi, le 4 août 2010, sur l'incident frontalier entre le Liban et Israël**

### **SOMMAIRE**

Le comité Québec-Israël reproche à Radio-Canada d'avoir passé sous silence le constat des Nations Unies, à l'effet qu'Israël n'avait pas violé le territoire libanais lors de l'incident frontalier du 3 août 2010.

La direction de l'Information a reconnu l'erreur avant le déclenchement de cette révision.

Étant donné que l'incident frontalier entre le Liban et Israël était une nouvelle significative et controversée, amplement couverte par Radio-Canada, un suivi s'imposait le 4 août, car l'intervention de la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban) jetait un nouvel éclairage sur les responsabilités de chaque camp.

D'autre part, il y a une inexactitude dans le *Téléjournal* midi du 3 août 2010 : en disant que le Liban promettait de « répliquer », Radio-Canada laissait entendre qu'Israël était responsable du déclenchement des hostilités, alors qu'à ce moment-là, on n'en savait rien.

Par ailleurs, quand des corrections significatives sont apportées dans un texte Internet, je recommande à nouveau de signaler ces corrections de façon transparente.

## LA PLAINTE

Le 11 août 2010, M. David Ouellette, du Comité Québec-Israël, a porté plainte à mon bureau, car Radio-Canada a passé sous silence les constatations des Nations Unies au lendemain de l'incident frontalier entre le Liban et Israël, le 3 août 2010. Le Comité soutient que Radio-Canada a contrevenu à ses propres principes journalistiques en ne rapportant pas que les soldats israéliens étaient dans leur droit, donc au sud de la « ligne bleue », quand ils ont coupé des arbres près de la frontière libanaise. Ce suivi était d'autant plus important aux yeux du plaignant que la veille toutes les plateformes de Radio-Canada avaient accordé une large place à l'incident frontalier qui avait fait quatre morts, en rapportant les versions contradictoires des belligérants quant à l'emplacement de l'arbre.

Le 13 août, M<sup>me</sup> Martine Lanctôt, directrice du Traitement des plaintes et des Affaires générales au service de l'Information, a répondu, qu'à la radio, un texte a été rédigé sur les constatations de la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban), le matin du 4 août, mais que l'information n'a pas été diffusée en raison « d'erreurs de production ». La nouvelle a été rapportée dans le bulletin de 23 heures. M<sup>me</sup> Lanctôt reconnaît qu'il y a eu un manque de vigilance, mais elle assure que l'omission n'est pas due à un parti pris idéologique anti-Israël. La direction a fait corriger le texte web, qui lui non plus n'avait pas été mis à jour le 4 août.

Le plaignant a demandé une révision à mon bureau, car il ne comprend pas que Radio-Canada.ca ait également ignoré la nouvelle le 4 août. Il laisse entendre également qu'un parti pris anti-Israël était perceptible dans le *Téléjournal*, le 3 août à midi. Il a été dit en ondes que le « Liban promet de répliquer à Israël par tous les moyens possibles », alors qu'on ne savait pas à ce moment-là qui était responsable de l'incident.

## LA RÉVISION<sup>1</sup>

### La nouvelle

Le 3 août 2010, le RDI, la Première Chaîne Télévision, les radiojournaux et Radio-Canada.ca ont consacré une importante couverture à un incident frontalier entre le Liban et Israël. L'incident a fait quatre morts. C'est le plus grave depuis la guerre menée par Israël contre le Hezbollah au Liban en 2006. Rappelons que 1 200 Libanais, en majorité des civils, ont été tués dans ce conflit ainsi que 160 Israéliens, en majorité militaires. Les radiojournaux ont parlé de l'échange de tirs le 3 août, au moins six fois, dont trois fois en diffusant un reportage d'une collaboratrice à Beyrouth. L'incident a fait l'objet d'une analyse plus longue dans l'émission radio de retour à la maison, *L'été du monde*. À la télévision, la nouvelle était en manchette à midi, et les trois principaux bulletins de la Première Chaîne Télévision ont diffusé un résumé de deux minutes sur l'affrontement.

---

<sup>1</sup> Le mandat de l'ombudsman : <http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/>

Au RDI, il a été abondamment question de l'événement et des réactions qu'il a suscitées. Radio-Canada.ca a fait de son côté une vingtaine de mises à jour de la nouvelle le 3 août. Dans les heures qui ont suivi l'échange de tirs, deux versions de l'incident s'opposaient, et Radio-Canada a relayé ces contradictions : le Liban avançait que les soldats israéliens avaient tenté de couper un arbre en territoire libanais, mettant ainsi le feu aux poudres. Israël, pour sa part, affirmait que ses troupes coupaient un cyprès de son côté de la frontière, afin de dégager la vue. Les Libanais ont ouvert le feu, les Israéliens ont répliqué. Un Israélien et trois Libanais sont morts.

Le lendemain matin, 4 août à 4 h 27, l'Agence France-Presse (AFP), à laquelle Radio-Canada est abonnée, publie un suivi significatif à l'incident frontalier :

« Mercredi, un porte-parole militaire de la Force des Nations Unies au Liban (FINUL) a indiqué à l'AFP que les arbres qui avaient été à l'origine des heurts étaient "du côté israélien" ».

La FINUL est au-dessus de la mêlée et se doit d'être neutre. Son constat accrédite la version israélienne des événements. L'information a été reprise par plusieurs agences, dont La Presse canadienne. L'AFP a répété les constatations de la FINUL dans cinq autres dépêches en français, le 4 août. La force intérimaire de l'ONU, qui avait été témoin de l'accrochage, déclarait que les soldats israéliens avaient déraciné un arbre au sud de la ligne bleue. Cette ligne de démarcation entre les deux pays a été tracée par les Nations Unies après le retrait israélien du Liban en 2000, au terme de 22 ans d'occupation. Beyrouth conteste certaines portions du tracé, notamment dans le secteur d'Adaïssé, où l'incident a eu lieu. En dépit des constatations de la FINUL, le Liban a maintenu que la patrouille israélienne a provoqué les militaires libanais en déracinant le cyprès.

## L'erreur est admise par Radio-Canada

Dans sa réponse au plaignant, la direction de Radio-Canada reconnaît d'emblée que le retard à la radio (17 heures se sont écoulées avant qu'il soit fait mention du communiqué de la FINUL) était inapproprié et que la télévision a manqué de vigilance en passant sous silence la nouvelle qui aurait mérité d'être diffusée.

Étant donné que l'incident sanglant était une nouvelle significative et controversée, amplement couverte par Radio-Canada, les règles du bon journalisme commandaient qu'un suivi soit fait, car les conclusions de la FINUL jetaient un nouvel éclairage sur les responsabilités de chaque camp. Faire ou non le suivi d'une nouvelle est souvent discutable. Il faut tenir compte de la pertinence des informations plus fraîches et des autres nouvelles du jour. Dans ce cas-ci, un suivi s'imposait en vertu de deux principes au cœur des *Normes et pratiques journalistiques*<sup>2</sup> :

---

<sup>2</sup> *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de CBC/Radio-Canada : <http://cbc.radio-canada.ca/responsabilite/journalistique/index.shtml>

« L'exactitude : l'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. (...) »

« L'équité : l'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs (...) »  
(NPJ, III. Principes, 2)

## Que s'est-il donc passé?

### À la télévision

Au RDI, la rédactrice en chef Dominique Marcotte me dit que son équipe n'a pas vu la dépêche sur la FINUL. La directrice Luce Julien, ajoute que, comme tout était redevenu calme à la frontière, un réseau d'information continue comme le RDI a tendance à privilégier les événements qui évoluent plutôt que d'analyser les causes d'un affrontement passé.

À la Première Chaîne Télévision, les chefs de pupitre affirment qu'ils n'étaient pas au courant de la déclaration de la FINUL.

Par ailleurs, la veille, le 3 août, l'équipe du *Téléjournal* midi n'a pas respecté le principe d'exactitude en disant que : « Le Liban promet de répliquer à Israël par tous les moyens possibles ». « Répliquer » signifie répondre à une attaque. Cette formulation laisse entendre qu'Israël a déclenché les hostilités alors qu'à ce moment-là on ne savait pas qui était responsable de l'incident et s'il y avait bel et bien eu violation de territoire, comme le prétendait le Liban. Si on voulait utiliser le verbe répliquer, il aurait fallu l'attribuer aux autorités libanaises.

### À la radio

À la radio, le journaliste-pupitre, en poste tôt le matin, a vu, lui, la dépêche sur la FINUL et a demandé à un de ses rédacteurs d'écrire un texte sur ce nouveau développement pour son bulletin de 6 heures. À 5 h 46, on lui a remis ce texte :

« Selon le porte-parole militaire de la Force des Nations Unies au Liban, l'arbre à l'origine des attaques entre soldats israéliens et libanais se trouvait en territoire israélien. Une première tentative de l'armée israélienne pour déraciner l'arbre hier a entraîné des affrontements qui ont fait quatre morts. L'armée du Liban considérait alors que l'arbre était en sol libanais. Des responsables militaires israéliens soulignent de leur côté que le secteur de l'arbre est au nord d'une clôture de sécurité mais au sud de la ligne bleue qui marque la frontière israélo-libanaise. Des soldats ont finalement déraciné l'arbre ce matin. »

Le chef de pupitre a jugé que ce texte n'était pas assez clair ni assez bien écrit pour être diffusé. Il n'a pas eu le temps de le corriger. Il a plutôt choisi de mettre en ondes dans son bulletin de 6 heures du matin un texte sur l'incident, datant de la veille, sans aucune mise à jour, texte dans lequel Israël et le Liban se rejetaient la responsabilité des violences.

Après son bulletin, le même journaliste me dit que, dans le feu de l'action, il a oublié l'existence du communiqué de la FINUL. À 7 h 07, la radio a diffusé un reportage d'une collaboratrice à Beyrouth sur la position du Hezbollah et du gouvernement libanais sur l'incident frontalier, sans faire la mise à jour qui s'imposait, soit que, selon la FINUL, l'arbre de la discorde était en territoire israélien. Voici la présentation de ce reportage :

« Le gouvernement canadien déconseille à ses ressortissants tout voyage non indispensable au Liban à la suite des affrontements meurtriers survenus hier entre les armées libanaise et israélienne. De son côté, le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a rappelé dans un discours que son mouvement agira en cas d'attaque israélienne. »

Dans ce reportage, Hassan Nasrallah clame qu'il ne tolérera aucune violation du territoire libanais et il loue l'héroïsme de l'armée libanaise au cours de l'accrochage de la veille.

À deux reprises ce matin-là, vers 9 heures et demie et peu après 10 heures, un représentant du Comité Québec-Israël téléphone dans la salle des nouvelles radio pour signaler que les nouvelles mises en ondes sur l'incident frontalier sont dépassées et incomplètes. Le porte-parole du groupe de pression rejoint notamment l'animatrice des radiojournaux pour lui faire part du problème. En raccrochant, la lectrice relaie le contenu de cette plainte aux deux chefs de pupitre assis en face d'elle. Malgré ces deux appels, aucune vérification n'est faite pour déterminer si la personne au bout du fil a tort ou a raison. Aucune discussion ne s'engage pour décider si la position de la FINUL mérite ou non d'être diffusée.

Les deux chefs de pupitre ont reconnu leur manque de vigilance. Le rédacteur en chef aux nouvelles radio, Claude Fortin, m'a fait savoir « qu'il n'y a pas eu de mauvaise intention puisque le texte était commandé dès l'aube. Mais, dans le feu de l'action, nous reconnaissons qu'il y a eu négligence d'assurer un suivi dans la journée ».

## Sur Internet

Radio-Canada.ca a également manqué la nouvelle de la FINUL. « C'est déplorable », admet la rédactrice en chef Aïda Zenova, qui explique que, ce matin-là, l'équipe était réduite du fait d'absences pour congés de maladie. À la suite du dépôt de la plainte du Comité Québec-Israël, le 11 août, M<sup>me</sup> Zenova a fait ajouter la position de la FINUL dans un encadré au milieu du texte intitulé *Liban-Israël–Hostilités mortelles à la frontière*<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/08/03/005-violences-liban-israel.shtml>

Elle n'a pas changé la date de la mise à jour en haut de l'article (4 août) afin, dit-elle, de ne pas induire en erreur les lecteurs quant à la séquence des événements.

Dans un souci de transparence, Radio-Canada.ca aurait dû indiquer la véritable date de mise à jour de l'article, soit le 11 août, et préciser également que cet article avait fait l'objet d'une correction. J'ai déjà fait des recommandations sur cette question dans une révision antérieure<sup>4</sup>.

## Comment faire mieux

L'intégration Radio-Télévision-Internet engendre une certaine dépendance entre plateformes : Radio-Canada.ca s'est fié à la radio et à la télévision. La Première Chaîne Télévision s'est fiée au RDI et ainsi de suite. Une vérification du fil de presse ou même un coup d'œil sur les choix journalistiques d'autres réseaux, comme la CBC<sup>5</sup>, aurait peut-être permis de rattraper les choses. Autrement dit, quand une erreur ou une omission est faite quelque part sur une des plateformes de Radio-Canada, elle risque d'être répétée. Il faut en être conscient et multiplier ses sources d'information.

Des erreurs et des oublis surviennent dans les salles de nouvelles, c'est inévitable. Dans ce cas-ci, ce qui est plus difficile à comprendre, c'est que l'oubli a été signalé sans succès par un auditeur à deux reprises, de vive voix.

Il est vrai que le Comité Québec-Israël est un groupe de pression qui défend l'État hébreu en toutes circonstances et qui surveille attentivement tout ce qui est dit à l'antenne. Radio-Canada doit bien se garder de devenir l'instrument de ce lobby ou d'un autre. L'indépendance journalistique du diffuseur public doit être jalousement préservée. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un groupe de pression, quel qu'il soit, se manifeste auprès de la rédaction que ses prétentions doivent être écartées sans aucune vérification. En cas de doute ou de manque de temps, les journalistes peuvent référer les plaintes sérieuses ou les plaignants à leurs supérieurs.

## Conclusion

Il est important de réitérer que la direction de Radio-Canada a reconnu l'erreur avant le déclenchement de cette révision.

Étant donné que l'incident frontalier entre le Liban et Israël était une nouvelle significative et controversée, amplement couverte par Radio-Canada, un suivi s'imposait le 4 août, car l'intervention des Nations Unies jetait un nouvel éclairage sur les responsabilités de chaque camp.

---

<sup>4</sup> <http://www.radio-canada.ca/apropos/lib/v3.1/pdf/Révision%20article%20web%20enquête%20Villanueva.pdf>

<sup>5</sup> <http://www.cbc.ca/world/story/2010/08/04/israel-lebanon-border-firefight.html>

D'autre part, il y a une inexactitude dans le *Téléjournal* midi du 3 août 2010 : en disant que le Liban promettait de « répliquer », Radio-Canada laissait entendre qu'Israël était responsable du déclenchement des hostilités, alors qu'à ce moment-là on n'en savait rien.

Finalement, quand des corrections significatives sont apportées dans un texte Internet, je recommande à nouveau de signaler ces corrections de façon transparente.

Julie Miville-Dechêne  
Ombudsman des Services français  
Société Radio-Canada  
Le 3 septembre 2010